



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2024/071

DK

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 16 octobre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 9 octobre 2024,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Madame Maryline KUCHARSKI donne procuration à Monsieur Emmanuel DONDELA
 - Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
 - Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
 - Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE était absent.

Madame Catherine WILLE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Cession d'un véhicule appartenant à la Commune à la SAS DERACHE DUCARIN

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, expose aux Membres du Conseil Municipal que le Code Général de la Fonction Publique Territoriale prévoit, notamment dans ses articles L.2241-1 et L.2122-21, que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ».

Considérant que le véhicule Renault Kangoo Express immatriculé 4401 TK 62, acquis par la collectivité le 29 mars 2001 pour le prix de 20 027,57 €, a fait l'objet d'une reprise par la concession Renault sise à AVION, pour un montant de 200,00 €, suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le remplacer.

Il est précisé que le véhicule initial est totalement amorti, répertorié à l'inventaire sous le n°200100001V et qu'il sera sorti de l'actif de la commune après régularisation comptable.

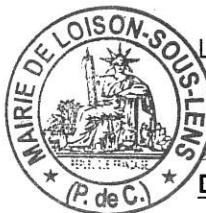
Qu'il y a lieu de procéder aux régularisations comptables afin de les sortir de l'actif.

Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- De céder en l'état le véhicule pour un prix de 200,00 € à la SAS DERACHE DUCARIN concessionnaire Renault.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 18 octobre 2024



Le Maire,

Daniel KRUSZKA

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 062-216205237-20241018-DEL2024_071-DE

SLO